

Alerte

Communiqué à tous les intervenants du secteur avicole du Québec

Déclaration de cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI)

État de la situation

Déclaration de la maladie : Un cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI) dans un troupeau de poulet à chair a été confirmé par le laboratoire du MAPAQ hier le 14 janvier.

Situation géographique : sur la rue Principale à Saint-Dominique en Montérégie.

Description de la situation : Le site est en autoquarantaine depuis la fin de semaine et tous les oiseaux du site ont été expédiés à l'abattoir hier matin. Le site est présentement vide et le chauffage du fumier est en cours. L'EQCMA est en contact avec le producteur et son vétérinaire pour les suivis appropriés. Comme d'habitude, tous les intervenants à ce site ont été contactés avec les directives habituelles de biosécurité rehaussée. Selon la procédure habituelle, les deux prochains cycles de production sur ce site devront être vaccinés.

Recommandation :

Lors d'une conférence téléphonique des vétérinaires membres du Réseau aviaire élargi du MAPAQ tenue aujourd'hui, un état de la situation a été fait. Il est à noter que tous les poulaillers de la zone du 1,5 km du site infecté seront vides de toute volaille dès le 17 janvier. Sur cette base, il a été recommandé que l'EQCMA mette en place une zone à risque de 5 km autour du site infecté (voir carte ci-jointe) et que les prochains lots de poussins introduits dans cette zone soient vaccinés avec le vaccin recombinant au couvoir. Il y a présentement une insuffisance temporaire dans l'approvisionnement de ce vaccin. Par conséquent, les poussins à être introduits dans la zone du 1,5 km seront priorisés pour la vaccination. L'EQCMA sera en contact régulièrement avec le fournisseur pour savoir quand la situation sera régularisée. Les producteurs dans cette zone seront contactés pour les inviter à être vigilants et s'assurer d'une application rigoureuse des mesures de biosécurité recommandées par l'EQCMA (carton vert).

Les producteurs et intervenants sont invités à minimiser les déplacements sur la rue Principale à Saint-Dominique. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

Un communiqué a aussi été envoyé aux producteurs les avisant de la situation.

Importance de la maladie

La LTI est une maladie contagieuse sévère causée par un virus affectant le système respiratoire des pondeuses et des poulets. Elle peut aussi se manifester chez les perdrix, les faisans et les paons. Les dindons ne sont pas susceptibles à cette maladie. Les signes cliniques s'observent chez les oiseaux âgés d'au moins 3 semaines.

Signes cliniques

- Mortalité accrue
- Respiration difficile et bruyante
- Secoue la tête
- Taches de sang sur le bec et les plumes
- Diminution de la consommation de moulée
- Diminution de la production d'œufs
- Oiseaux inactifs et plumes ébouriffées
- Conjonctivite (yeux rouges et larmoyants)

Transmission de la maladie

- **Par contact direct** avec des oiseaux infectés.
- **Par contact indirect** :
 - personnes (bottes, mains et vêtements) et équipements;
 - rongeurs, insectes, animaux domestiques et oiseaux sauvages).

Surveillance et déclaration

Si des intervenants entrent en contact avec des troupeaux de volailles et qu'un ou plusieurs des signes cliniques de la laryngotrachéite sont observés, vous devez aviser immédiatement le producteur qui pourra faire appel à son médecin vétérinaire pour un diagnostic. Tout cas positif doit être déclaré par le producteur à son office ou à l'EQCMA au **1 88-volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA coordonnera avec une équipe conseil la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.

Mesures de biosécurité

Pour éviter la propagation de la maladie :

Visiteurs (conseillers techniques, personnes responsable de la capture des oiseaux, etc.)

- Suspendre toute visite non essentielle sur les sites de production de St-Félix-de-Valois.
- Pour les visites essentielles, appliquer les mesures de biosécurité préconisées suivantes, soit le port de bottes, survêtement, bonnet et gants/lavage des mains (pour la mise en application, se référer au *Protocole de biosécurité courante pour les visiteurs à la ferme (carton vert)* de l'EQCMA) :
 - visiter cette ferme à la fin de la journée de travail;
 - laver les équipements avant toute visite sur un autre site de production avicole;
 - prendre une douche complète et laver vos vêtements utilisés à la ferme;
 - ne pas aller dans un autre élevage de volailles dans les 12 heures suivant la visite.

Véhicules (meuneries, couvoirs, abattoir, récupérateurs d'oiseaux morts, etc.)

- Pour la zone à risque :
 - Minimiser les déplacements pour les livraisons/chargements aux sites de production avicole qui s'y trouvent. Si possible, éviter d'y circuler pour toute autre livraison/chargement;
 - toute livraison/chargement dans cette zone devrait être la(les) dernière(s) d'un circuit de livraison/collecte quotidienne.

